

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
14 Décembre 2018**

**OBJET : Projet de transfert de gestion au Département de 2 biens communaux, "la Pauline" et traverse de "la Pintade" à Marseille, destinés à l'aménagement d'aires de jeux et de parcours sports/santé.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver le transfert de gestion à titre gratuit au profit du Département du terrain « La Pauline » situé 296 boulevard Romain Rolland 13009 Marseille et du terrain « La Pintade » situé traverse de la Pintade 13010 Marseille appartenant à la Ville de Marseille,
- d'autoriser la signature des deux conventions de transfert de gestion correspondantes et de tout autre document se rapportant à ces opérations.

Les frais annexes (notaires, publicité) non connus à ce jour, seront imputés au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité  
Monsieur PAYAN s'abstient

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**